Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion de M. Benjamin, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 24)

POUR

Députés

 Axworthy
 Isabelle

 Benjamin
 Killens

 Boudria
 MacLellan

 Cassidy
 Manly

 Copps
 Murphy

 Finestone
 Nicholson

 Grondin
 (Trinity)

 Heap
 Nurgiata

CONTRE

Députés

Andre Binns Blouin Boyer Cardiff Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot) Clifford Côté (Lac-Saint-Jean) Crouse Daubney Dick Dorin Duplessis Fennell Forrestall

Gérin

Gormley

• (1540)

Graham Gray (Bonaventure-Îles-dela-Madeleine) Halliday Hamilton Hicks Holtmann Leblanc Lewis MacDonald (Kingston et les Îles) Malone Marin Mazankowski McCrossan

Mitges
Nowlan
Peterson
Pietz
Plourde
Scowen
Suluk
Thacker
Towers
Tupper
Valcourt
Wilson
(Swift CurrentMaple Creek)
Witer—46

Parry

Young -18

Riis

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. L'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski) invoque le Règlement.

McCuish

McKenzie

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je dois malheureusement informer la Chambre que je n'ai pas pu m'entendre avec mes collègues de l'opposition concernant l'application des articles 115 et 116 du Règlement. Il saute aux yeux que l'opposition ne veut pas étudier cette mesure. Nous nous sommes butés à plusieurs motions dilatoires...

Brevets-Loi

M. Benjamin: L'une venant de vous!

M. Mazankowski: ... à des manoeuvres frustrantes, lorsque nous avons tenté de présenter ce projet de loi, à des rappels au Règlement et à des questions de privilège invoqués sous des prétextes farfelus et extraordinaires ...

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Où est l'harmonie d'un monde meilleur làdedans?

M. Mazankowski: C'est évident . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Si c'est vraiment évident, les longs discours sont peut-être superflus.

M. Mazankowski: Je vous remercie, monsieur le Président. Il est manifeste que le fond de ce projet de loi sur lequel nous espérions avoir un débat éclairé n'intéresse pas les députés de l'opposition. Ils s'intéressent plutôt à des tactiques dilatoires. Je tiens donc à informer la Chambre que lundi prochain je présenterai une motion demandant que deux jours supplémentaires de débat soient accordés pour l'étude du projet de loi à cette étape.

M. Riis: C'est la mort de la démocratie.

M. le Président: Débat.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En raison de circonstances indépendantes de ma volonté, je n'ai pas pu participer au vote qui s'est déroulé vers 1 h 30 cet après-midi. Je tiens à dire à la Chambre que si j'avais été là, j'aurais voté avec mon parti.

M. le Président: Reprise du débat.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Étant donné que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a profité de son prétendu rappel au Règlement pour nous faire passer sous le manteau un avis de clôture, j'aimerais lui signaler en douce que de ce côté-ci de la Chambre, nous nous battrons jusqu'au bout contre cette clôture. Nous continuerons à nous y opposer à la Chambre des communes et à l'extérieur.

Mlle MacDonald: Grand bien vous fasse.

M. Benjamin: Vous avez deux heures, Sheila.

M. le Président: La parole est au député de Nepean—Carleton (M. Tupper) sur le débat.

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole cet après-midi au nom de mes concitoyens de Nepean-Carleton pour leur faire part, ainsi qu'aux députés, de mes opinions concernant le projet de loi C-22 et les changements qu'il contient. Un député qui est relativement novice à la Chambre des communes a du mal à comprendre pourquoi il a été aussi difficile d'arriver à un débat sur cette mesure. Il s'agit en effet d'un projet de loi qui a beaucoup retenu l'attention, non seulement à la Chambre, mais dans tout le pays. C'est une mesure importante. Elle s'attaque à une question dont tous les députés doivent certainement discuter. Tous les Canadiens doivent y réfléchir soigneusement. Il faut qu'ils soient tous bien informés quant aux avantages et aux inconvénients de ce projet de loi, aux facteurs qui pourraient entraîner une hausse éventuelle du prix des médicaments et autres choses que nous pourrons établir ici. Je pense